

**RELEVE DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

26 novembre 2002

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<p>II. CAMPAGNE D'HABILITATION 2003-2006</p> <p>Détermination des domaines de formation Positionnement des IUP dans le schéma LMD Sur ces 2 points, les propositions suivantes ont été soumises au vote des conseillers.</p> <p>1) Définition d'un domaine très large « Sciences et Techniques » qui regrouperait toutes les offres de formation « Sciences »</p> <p>2) Reconnaissance d'un domaine spécifique « IUP ».</p> <p>3) Un grand domaine « Sciences et Techniques » n'ayant pas été retenu, les conseillers sont appelés à se prononcer sur le découpage de l'offre de formation en 12 domaines (dont les noms définitifs sont à affiner) :</p> <ul style="list-style-type: none">- EEA et Sciences de l'Information- Matériaux et Structures Mécaniques (incluant Génie Mécanique et Génie Civil)- Mécanique, Energétique et Génie des Procédés- Physique, Chimie et Applications- Mathématiques et Informatique- STAPS- Organismes et Biosphère- Sciences du Vivant- Sciences de l'Univers- Gestion et Communication- Santé- IUP <p><u>L'enseignement des langues vivantes dans le nouveau schéma de formation :</u> La proposition suivante est soumise au vote :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une Unité d'Enseignement de langue vivante étrangère- Y affecter une valeur de 2,5 ECTS par semestre.- Prévoir un enseignement de 48 heures par an jusqu'au Master 1 inclus.- Fixer une note plancher à 8 <p>La discussion reste à finaliser pour le Master 2.</p> <p><u>Nouvelles dispositions concernant les modalités de contrôle de connaissance.</u></p> <p>La discussion s'engage sur le dispositif de la compensation. Les principes suivants sont actés :</p>	<p>Avis défavorable : 0 voix pour ; 17 voix contre ; 6 abstentions.</p> <p>Avis favorable : 14 voix pour ; 9 contre ; 0 abstention.</p> <p>Avis favorable : 15 voix pour ; 1 voix contre ; 5 abstentions.</p> <p>Avis favorable : 21 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention.</p>	

<p>La validation se fera par semestre avec compensation automatique lorsque toutes les Unités d'Enseignement seront au dessus de la note plancher et la moyenne au semestre supérieure ou égale à 10.</p> <p>Dans les autres cas, le jury appréciera.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compensation à l'année n'a aucun caractère automatique et relève de l'appréciation souveraine du jury. <p>Un vote intervient sur les 2 propositions ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Caractère automatique de la compensation à l'intérieur d'une unité d'enseignement, sans référence à une note plancher. b) Détermination de la note plancher dans le cadre de la compensation entre unité d'enseignement. <p>Après échanges d'arguments entre les conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Discussion sur la filière « Métiers de l'Enseignement, et la création éventuelle d'un Master de l'enseignement.</u> La question se pose essentiellement en STAPS et en SVT. - <u>Equipes de formations / équipes pédagogiques :</u> L'équipe de formation gère un parcours dans son intégralité qu'il s'agisse d'un cursus licence ou d'un cursus Master. L'équipe pédagogique intervient à un niveau plus fin : diplôme, semestre ou bien Unité d'Enseignement. 	<p>Avis favorable à l'unanimité.</p> <p>Les membres du CEVU sont appelés à se prononcer entre une note plancher à 6 et une note plancher à 8. La 1ère proposition recueille 7 voix, la seconde 12 voix, 3 conseillers s'abstenant.</p> <p>Le CEVU propose de laisser au CA le soin de décider de la note plancher qui sera fixée à 6 ou à 8.</p> <p>Dans un 1^{er} temps aucune directive n'est donnée. Les deux composantes concernées sont invitées à poursuivre la réflexion pour présenter un projet finalisé.</p> <p><u>Le CEVU propose dans le cadre de la campagne d'habilitations en cours d'associer aux prochains débats le bureau du CA et la cellule opérationnelle du CS.</u></p>	
---	--	--

L'Attachée Principale d'Administration
Scolaire et Universitaire
Chef de la Division de la Scolarité

A. PAYTAU